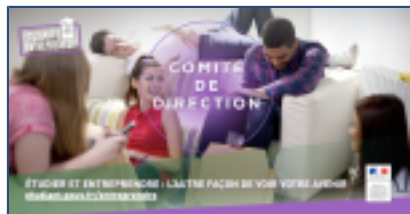


Le statut d'étudiant.e entrepreneur.e



Étudier et entreprendre : l'autre façon de voir votre avenir

Bachelier-e, étudiant-e, jeune diplômé-e, vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise tout en étant étudiant ? Le statut étudiant.e-entrepreneur.e vous permet de bénéficier de nombreuses facilités.

- Accompagnement par 2 tuteurs : un tuteur de l'université et un tuteur entrepreneur
- Accès à un réseau d'accompagnement
- Accès au financement
- Soutien juridique
- Maintien de vos avantages étudiants

Si vous êtes encore étudiant-e

Ce statut permet aux étudiant-e-s de rendre compatible études et projet d'activités en proposant notamment la possibilité de substituer au stage le travail sur son projet. Véritable accélérateur de projets, il fournit une aide à la recherche de financement, un double accompagnement personnalisé, une mise en réseau.

Si vous êtes jeune diplômé-e

Pour les jeunes diplômé-e-s, devenir étudiant-entrepreneur-e permet de conserver ou retrouver le statut étudiant et les avantages associés : possibilité de prolonger les bourses sur critères sociaux, couverture sociale étudiante (jusqu'à 28 ans), tarifs réduits...

Le-a jeune diplômé-e demandeur d'emploi ayant obtenu le statut aura la possibilité de bénéficier du dispositif et de maintenir ses droits Pôle Emploi.

Informations et contacts :

- * **Référent entrepreneuriat à l'Université Bordeaux Montaigne : [✉ Pascal Hauquin \(DOSIP\)](mailto:pascal.hauquin@univ-bordeaux-montaigne.fr)**
- * **Entrepreneuriat Campus Aquitaine (ECA PEPITE) est au cœur du dispositif.**
- * **Toutes les informations sur etudiant.gouv.fr/entreprendre**